

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2016

Le 1^{er} avril 2016, le CM légalement convoqué le 24 mars, s'est réuni sous la présidence de M. ALLES, Maire.

Présents : MM. ALEXANDRE, ALLES, CANAL, CHANCLUD, CHAPEY, GODEAU, MAGNÉ et Mmes GILET, LASSIMOUILLAS, MAYORDOMO et PALFRAY. Absents : M. GEORGE qui donne pouvoir à Mme Gilet, M. Cordier qui donne pouvoir à M. Canal et M. CARON. **M. le Maire demande** aux conseillers municipaux de rajouter un point à l'ordre du jour : Syndicat Intercommunal d'Assainissement : Approbation de la clé de répartition actif/passif suite à dissolution. Le CM accepte. Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Suite à la lecture du compte rendu, M. Magné souhaite informer le CM de l'avancement des dossiers : la cabine téléphonique a été déposée, l'emplacement des bornes de rechargement de véhicules électriques se précise (parking de l'école), la minuterie de l'éclairage de l'école n'est pas réalisée mais l'extension de l'éclairage public dans cette rue est programmée dans l'année.

Compte Administratif 2015 M.14 et M .49 et Compte de gestion 2015 du Receveur Municipal sont identiques : Le CM constatant que le CA fait apparaître : **En M14** - Un excédent de fonctionnement de **177 429.72 €**, d'investissement de **49 381.60 €** soit un excédent global de clôture de **226 811.32 €**.

En M49 - Un excédent d'exploitation de **47 392.30 €**, d'investissement de **56 321.39 €** soit un excédent global de clôture de **103 713.69 €**. Le CM à l'unanimité **approuve**.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - M 14 : Le CM, constatant que le CA fait apparaître : un excédent en **fonctionnement** et en **investissement décide**, à l'unanimité, **d'affecter** les résultats 2015 comme suit : 1°/ affectation à l'excédent reporté d'investissement R001 : 49 381.60 €, 2°/ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement R 002 : 177 429.72 €.

BUDGETS PRIMITIFS 2015 - M14 : Le CM adopte à l'unanimité le **BP M.14**, il s'équilibre comme suit :
Dépenses/Recettes de fonctionnement **663 600 €**

Dépenses/Recettes d'investissement **328 300 €**

La compétence assainissement étant transférée au SIAEP d'Ablis, il n'y a plus de Budget M49.

Taux d'imposition 2015 : M. le Maire expose que la capacité d'autofinancement de la commune diminue régulièrement d'année en année ainsi que les dotations de l'Etat. Il précise qu'il est préférable d'augmenter graduellement plutôt que d'attendre et accroître fortement. M. Alles rappelle que l'augmentation de 0.5% de 2015 ne permettra pas de dégager suffisamment d'autofinancement pour les années à venir. L'effort fiscal des habitants de Longvilliers est sensiblement le même qu'en 2008, alors que dans les autres communes de même strate il est bien supérieur. **2. Le CM décide** à l'unanimité **de maintenir** les taux en 2016 :

	2009	2010	2015	2016
Taxe d'Habitation	3.94%	4.14%	4.64%	4.64%
Taxe Foncière (Bâti)	5.20%	5.40%	5.90%	5.90%
Taxe Foncière (Non Bâti)	40.43%	40.63%	42.60%	42.60%

Sortie de l'actif : L'instruction budgétaire et comptable prévoit que les communes peuvent sortir de leur inventaire les biens détruits ou mise hors d'usages. M. Magné ayant repéré quelques biens, M. le Maire propose une liste à retirer de l'inventaire, **Le CM accepte** à l'unanimité.

Cimetière : Reprise des concessions : M. le Maire expose qu'à la demande de M. Cordier, un certain nombre de concessions ne sont plus entretenues ou arrivées à échéance et non renouvelées. Le Code général des collectivités territoriales prévoit que ces emplacements sont repris par la commune après une procédure longue afin de s'assurer que le concessionnaire ou ses ayants-droits ont renoncé définitivement à la concession. M. le Maire demande l'accord au CM pour débiter cette procédure. **Le CM accepte** à l'unanimité.

SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines) : Assistance à maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux rue du Lavoir : Ce syndicat suite à appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement de différents réseaux propose un bureau d'étude. Pour bénéficier de l'expertise et de l'expérience du SEY, une convention doit être signée. **Le CM autorise** à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention pour l'assistance aux travaux d'enfouissement avec le SEY.

SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Rochefort/ Longvilliers)- Clé de répartition des actifs et passifs suite à dissolution : La compétence assainissement ayant été transférée au SIAEP d'Ablis, le SIA a été dissout au 31 décembre 2015. Il faut répartir les actifs et passifs du syndicat entre les deux communes selon une clé de répartition approuvée par les deux communes. Il est proposé de répartir selon le nombre d'abonné de chaque commune soit 25 pour Longvilliers correspondant à 7.143% et 325 pour Rochefort correspondant à 92.857%. **Le CM accepte** à l'unanimité cette répartition.

Autorisations du droit des sols présentées par M. Chanclud : **Déclaration Préalable et Certificat d'Urbanisme**

DP	STEFANONI	19 rue du Lavoir La Bête	07834916C0001	Clôture
DP	WILLIAUME	28, Le Petit Plessis	07834916C0002	Clôture
DP	JAMART	2, Reculet	07834916C0003 07834916C0005	Clôture Construction d'une Serre
DP	CARNIS	32, Reculet	07834916C0004	Clôture
DP	BENOIT	10, Le Petit Plessis	07834916C0006	Clôture
DP	DUPAYS	3bis, Reculet	07834916C0007	Verrière Châssis de toit
CUB	Agence Mary	Rue du Feu de St Jean	07834916C0001	Projet de construction R+1

Questions diverses :

Demandes de subvention non retenues : Croix Rouge Française unité locale de Rambouillet Sud Yvelines. Secours Populaire Français et AFM Téléthon. Trotte menu halte-garderie de Saint Arnoult en Yvelines (pas de place réservée pour Longvilliers).

Remerciements au Conseil Municipal de Mme Seailles, M. et Mme Polart-Donat et Mme Daële.

Achat de livres : Canton de Saint Arnoult en Yvelines – Images du patrimoine. Les éditions de ce livre propose aux communes d'en acquérir un certain nombre à prix réduit. Il est décidé d'en acquérir une centaine.

Achat d'un défibrillateur : Vu la configuration de la commune, il n'y a pas de bon endroit. Il est préférable de pratiquer le massage cardiaque et d'appeler les secours que quitter la personne pour aller chercher un défibrillateur. M. le Maire rappelle qu'il y a quelques années, une formation de premier secours avait été organisée, prise en charge financièrement à moitié par la commune. Il faudrait peut-être relancer une telle formation.

Achat de projecteurs LED pour l'Eglise : Un devis a été demandé, mais en raison du peu d'économie de consommation électrique, il faudrait de nombreuses années pour amortir l'achat. Projet abandonné.

Achat d'une aquarelle représentant l'Eglise de Longvilliers, signée du peintre René Louis Chrétien : après un tour de table des conseillers (3 pour, 9 contre et 2 abstentions), le CM est contre cet achat.

Vidéo surveillance : Des subventions sont accordées aux communes désirant s'équiper. Un bureau d'étude est recommandé par la communauté d'agglomération afin de mutualiser la prestation. Il est décidé de demander un devis à ce bureau d'étude.

Nettoyage de printemps : M. Allès remercie Mme Gilet organisatrice. Mme GILET prend la parole et remercie M. Magné, et le secrétariat pour l'aide apportée. Il y avait environ 30 enfants et autant d'adultes et résume les parcours nettoyés.

Jazz à toute heure : concert à l'Eglise de Longvilliers un véritable succès environ 250 personnes à l'église, à reproduire.

SICTOM : M. Godeau se propose de résumer les comptes rendus des réunions au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 23H10